

Réf. : DAJP/n°2021-248

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET ASSIMILÉS

Élection des représentants des professeurs des universités et assimilés au sein du conseil de l'UFR de Lettres et Langues
Nombre de sièges à pourvoir : 1

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D 719-20 et D 719-21 ;
Vu les statuts de l'Université de Tours ;
Vu les statuts de l'UFR de Lettres et Langues ;
Vu la décision n°2021-122 du Président de l'université convoquant le corps électoral des professeurs des universités et personnels assimilés ;
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 23 mars 2021 ;

DÉCIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Bureau de vote Tanneurs

Inscrits : 26	Mme Catherine DOUZOU : 11 voix
Votants : 13	
Bulletins blancs et nuls : 2	
Suffrages exprimés : 11	

Taux de participation : 50 %

Article 2 : En conséquence, est proclamée élue :

- DOUZOU Catherine

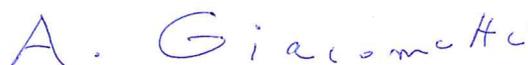
Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UFR Lettres et Langues.

Fait à Tours, le 24 mars 2021

Mis en ligne

24 MARS 2021

Le Président



Arnaud GIACOMETTI